

Réunion N° 20 du 28 juin 2012

Visioconférence - RENNES/SAINT-BRIEUC/BREST/VANNES

Ordre du jour

- Retours sur le groupe national CNIG/CERTU
- Travail sur les adaptations bretonnes
- Point sur les SUP et leur mise à disposition sur GéoBretagne,
- Point sur groupe national Occupation du sol
- Questions diverses

Présents	Excusés	Membres	Service / Fonction
X		DUCEUX Sylvaine	Lorient agglomération
	X	GUILLER Dorothée	CA du Pays de Vannes
X		VOURC'H Grégoire	Brest Métropole Océane
X		BASLE Myriam	Rennes Métropole
	X	REBOUX Maël	Rennes Métropole
	X	RAVENET Éric	CG des Côtes d'Armor
X		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
	X	JULES Patrick	DREAL
X		ROUILLARD Vincent	DREAL
	X	CHASLE-HEUZE Anne	DDTM35
X		BOURHIS Laurent	DDTM 29
X		LHABITANT Dorian	CC Paimpol-Goëlo
X		JACO Tanguy	CC Pays d'Aubigné
	X	LELU Julia	CC Pays de la Roche aux Fées
X		HYVERNAGE Morgane	CA du Pays de Saint-Brieuc (CABRI)
	X	PRIOU Samuel	CC Côte d'Emeraude
	X	LE PRIOL Estelle	Montfort communauté
	X	REFAUVELET Julien	CC de Brocéliande/Pays de Brocéliande
X		RICHARD Vianney	Syndicat mixte du Pays d'Auray
X		BARGAIN Julie	ADEUPA
X		MAHE Jean-Christophe	Lorient agglomération
X		TANNEAU Marie	Rennes Métropole

Aide à la lecture du compte-rendu : les éléments notés en rouge sont à remonter par L. Vinsonneau à B. Gourmand.

Retours sur le groupe national CNIG/CERTU

V. Rouillard fait un retour de la dernière réunion du groupe national PLU du 13 juin 2012.

Cahier des charges PLU

- les copies d'écran avec espace et « - » au lieu de « _ » ont été corrigées ;
- Suite à notre demande, le champ [DATVALID] a été ajouté mais [DATAPPRO] et [INSEE] sont centralisés dans la classe DOCURBA. Le champ [DATVALID] est explicité dans le document.

A retenir : [DATAPPRO] représente la date de la dernière procédure et ne correspond pas forcément à une modification graphique, il peut être plus récent que [DATVALID] qui correspond à une modification de zone graphique et qui peut-être ponctuelle.

Q. (Rennes Métropole) sur le modèle de données (MCD) Arcopole : le MCD s'appuie en théorie sur le modèle du CNIG. Attention : la référence reste bien le modèle CNIG et pas les MCD des différents SIG utilisés sur le terrain.

Rappel sur le fait que la référence nationale est le modèle CNIG (le modèle COVADIS n'étant qu'une déclinaison Etat du cahier des charges national).

- **Classe PRESCRIPTION - Champs [LIBELLE] et [TXT]** : il ne s'agit pas de reprendre le libellé entier du CC national. Le champ [TXT] est utilisé pour étiquette plus longue. Si encore plus long, le mettre dans la classe Habillage. **Pré-conisation** : mettre les champs courts dans [LIBELLE] ;
- **Classe PRESCRIPTION_SURF - Champ [TYPEPSC] code 11 et 15** : ajout de la mention « tout ce qui n'est pas dans le code 15 » pour expliciter davantage. Remarque en Bretagne : certains ont ajouté nouveaux codes. Cela pose-t-il problème (ex. marges de recul loi Barnier)?
⇒ **L. Vinsonneau centralise les demandes d'ajout des partenaires pour remonter au niveau national (via un google doc) ;**
- **Confusion entre Classe PRESCRIPTION_SURF - Champ [TYPEPSC] code 2 et classe INFO_SURF - Champ [TYPEPSC] code 14** : C'est bien dans la classe INFO_SURF (code 14) qu'il faut reporter les secteurs affectés par le bruit des transports terrestres. Le libellé, pas clair pour tous, fait référence au code de l'urbanisme ;

- **Classe INFO SURF - Champ [TYPEINF]** : code 12 et 34 : correction du doublon sur les OIN ;
- **Classe INFO SURF - Champ [TYPEINF]** : Problème de lecture entre occurrence 22 et 23 (unités touristiques nouvelles). Cela concerne les zones de montagnes, donc peu la Bretagne.

A noter : la nouvelle version en ligne sur internet (http://www.geomatique-als.fr/article.php?id_article=293).

En complément : cf. partie suivante sur les Adaptations bretonnes.

Cahier des charges Cartes communales

Classe INFO_SURF - remarque générale : à la base, il n'y avait qu'un seul champ [TYP_INF]. Ensuite, il a été décidé d'ajouter un champ [TYP_PSC] qui reprendrait toute la classification des prescriptions comme les PLU. Mais cela a généré beaucoup d'informations et de confusion (pas de prescription selon le code de l'urbanisme). Donc finalement, il a été décidé de ne faire apparaître que les informations figurant au code de l'urbanisme.

- **Classe INFO_SURF - champ [TYPINF]** : ajout du code 4 (droit de préemption urbain) et des codes 22 et 23 (en montagne) ;
- **Création d'un champ [HCUC] (hors code de l'urbanisme pour les cartes**

communales) pour les autres besoins : avec renvoi vers codification PLU ;

- Classe SECTEUR_CC : suppression de l'identifiant du document d'urbanisme et ajout du champ [DATVALID] ;
- une nouvelle rédaction de la page 10 sera proposée pour coller avec le code de l'urbanisme ;
- correction des dénominations de fichiers.

Demander à B. Gourgand quand la prochaine version du cahier des charges carte communale va être publiée.

SUP

Le sous-groupe SUP du CNIG/CERTU va être relancé car le modèle de données de 2007 n'a pas été mis à jour et est à reprendre.

Méthode : ils vont repartir des dynamiques régionales et standard COVADIS en 2011 et vont s'appuyer sur le groupe SUP existant.

Expérience Pays de Loire : sont partis des documents opposables mais ont des difficultés pour récupérer les arrêtés.

En Bretagne, le problème avait été identifié donc on était parti des documents d'urbanisme mais, en revanche, nous avons des problèmes d'assemblage.

Rennes Métropole : ils ont tenté l'assemblage des SUP sur leur territoire à partir des SUP de GéoBretagne et reverseront dans GéoBretagne en septembre prochain. Ils partent du scan25 et font valider par la DDTM. **Lorient agglomération** a toutes les servitudes et les ont reversé sur GéoBretagne et voudrait avoir la validation de la DDTM.

Mais problème côté DDTM, en sus du manque de moyen, ne peut pas s'engager à la place du gestionnaire pour valider, sachant qu'en général, les gestionnaires ne valident pas. Seule façon : rendre opposable via les documents d'urbanisme.

Problème signalé de mise à jour dans Cartorisque (PPRI non mis à jour).

Idee générale : aboutir à un guide de numérisation SUP, comme pour les PLU.

Plaquette nationale sur la numérisation des documents d'urbanisme

Elle a été préparée par le groupe national et sera bientôt disponible.

SRCE/PSMV

- SRCE (schéma régional de cohérence écologique) : proposition d'un modèle de données ;
- PSMV : B. Gourgand en recherche de PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur). **Rennes en a un : faire remonter à B. Gourgand.**

Question posée à faire remonter à B. Gourgand : la FAQ va-t-elle évoluer ?

A noter : prochaine réunion du groupe national PLU le 11 septembre 2012.

Adaptations bretonnes au cahier des charges PLU

En séance, il est discuté et validé une [nouvelle version du fichier sur les adaptations bretonnes](#), en lien avec la nouvelle version officielle (juin 2012) de cahier des charges national. Pour rappel, la précédente version datait de mars 2011.

Voici la liste des modifications apportées :

- **article 4 - 4^{ème} paragraphe** : ajout du cas de remaniement (en plus de changement de projection) ;
- **Annexe B** : suppression de la mention sur l'absence des champs [DATAPPRO], [DATVALID] et [INSEE] puisque la remarque a été prise en compte par le groupe national mais conservation de l'explication sur ces champs ;
- **Annexe B** : suppression de l'ajout d'un champ [LIBNOMZONE] puisque le cahier des charges national a également évolué suite à la remarque du pôle métier GéoBretagne ;
- **Annexe B** : suppression de la remarque sur le rangement des répertoires car la distinction « littéral » et « graphique » ne servait visiblement qu'à très peu, voire aucun acteur breton ;
- **Annexe B** : suppression de la préconisation sur règlement découpé car il est validé qu'il est souhaitable de suivre les recommandations nationales et de régénérer un règlement d'urbanisme complet dès qu'il y a la moindre modification ; le document unique complet sera muni d'un dispositif d'indexation pour accéder au règlement de la zone souhaité ;
- **Suppression de la mention sur les copies d'écran erronées** puisqu'elles ont été corrigées suite à nos remarques.

Il en découle donc un document allégé, signe que nos remarques sont prises en compte au niveau national et un modèle de données en tout point identique.

Questions :

Q. : Quelle suite à donner aux travaux notamment eu égard aux problèmes de l'assemblage intercommunal ?

R. : L. Vinsonneau précise qu'elle s'est fait le relais dans le cadre du groupe de travail national PLU de l'attention à porter sur les impacts du futur RPCU (référentiel parcellaire cadastral unique) et le portage des données métier (et en premier lieu les données d'urbanisme) sur ce nouveau référentiel assemblé. F. Salgé suite à cette intervention est intervenu auprès de la MIG (Mission information géographique) pour alerter sur le sujet. D'autre part, via le Comité local d'expérimentation sur le RPCU sur le 35, elle est également intervenue pour alerter dans ce sens auprès des deux protagonistes IGN et DGFIP. Enfin, un courrier AITF a également été adressé sur ce sujet auprès des différentes associations d'élus.

Q. : Peut-on avoir accès à la version word de juin 2012 avec modifications visibles (comme cela avait été fait sur la version de mars 2012) ?

R. : L. Vinsonneau demande à B. Gourgand.

Q. : si l'EPCI ne fait pas la démarche de numérisation de son document d'urbanisme, la DDTM numérise à défaut. Quel courrier à faire aux maires ?

R. : un courrier pour porter à connaissance de leur existence de ce plan numérisé par la DDTM et de sa diffusion sur GéoBretagne. Le point délicat reste la question de la mise à jour de ce plan pour éviter qu'il ne tombe en désuétude rapidement car les collectivités qui ne se sont pas elles-mêmes saisies du dossier de numérisation initiale ont du mal à s'approprier ensuite la mise à jour. Des actions de sensibilisation auprès des EPCI pourraient être envisagées, notamment via les structures porteuses de SCOT.

Point sur les SUP et leur mise à disposition sur GéoBretagne

La présentation exhaustive faite par Vincent Rouillard (DREAL Bretagne) [est téléchargeable ici](#).

Marché de numérisation

Le marché 2009 est terminé (450 communes numérisées). Le marché 2011 est démarré.

Tous les plans ont été collectés dans le 22 (donc pas de plan pour le reste : carte communale ou RNU). La DREAL verra ce

que l'on peut récupérer d'autre part (monuments historiques, faisceaux hertziens...).

Reste ailleurs quelques plans à collecter.

Mise à disposition GéoBretagne

Bientôt sur GéoBretagne : les servitudes du Pays d'Auray.

Les contrôle en cours : Côte d'Emeraude, Pays de la Roche aux Fées, et à venir Aubigné, Pleumeleuc. A caler : Rennes Métropole (doit redonner informations suite à contrôle et complément).

Finistère : le téléchargement sera renvoyé vers le site internet de la DTM29. Pour la visualisation et les services OGC : outil à développer pour assembler SUP et mise à jour des données sur GéoBretagne.

Q. (RM) : doit-on entretenir une base PLU séparée des SUP ?

R. (DREAL) : oui.

Retour sur le groupe national Occupation du sol

V. Richard fait un compte rendu oral de sa participation au groupe national sur l'occupation du sol.

2 réunions ont eu lieu au niveau national pour identifier la méthode la plus fiable afin de constituer une base d'occupation du sol utile à la gestion de la consommation d'espace et dans le cadre des trames vertes et bleues (cf. site de suivi : http://www.geomatique-aln.fr/article.php3?id_article=285).

▪ Réunion de mars 2012 : présentation de plusieurs méthodes :

- photo-interprétation de photo aérienne (CETE Normandie) : méthode qui est apparue fiable et opérationnelle ;
- photo-interprétation sur base support satellite : intérêt -> zone plus large et homogène, passage régulier et précision accrue. Inconvénients -> coût, présentation moins explicite. Type Corine Land Cover niveau 1 ;
- croisement de couches : RPG, IFN, Cadastre.

Conclusion : souhait d'avancer sur une méthode basée sur la photo-interprétation.

▪ Réunion juin 2012 : réactivation d'un groupe de travail avec Etat, collectivités, IGN.

Objectif : créer une base d'occupation des sols à grande échelle sur tout le terri-

toire sachant que c'est un des objectifs fixés à l'IGN dans le cadre de son contrat d'objectif 2010-2013. Test de production fin 2013 sur cette base à grande échelle (précision BD Topo).

Questions suscitées : précision sémantique ? Qui fait le contrôle qualité ? IGN fait ou IGN propose une méthodologie et travaille en partenariat avec des acteurs locaux qui font ? Quel modèle économique ?

CETE Normandie-Centre a proposé un test sur leur cahier des charges et nomenclature afin de le soumettre aux acteurs.

Ce groupe de travail réfléchit en lien avec la directive INSPIRE avec toujours la même difficulté liée à la notion d'usage et/ou d'occupation du sol.

Une des hypothèses évoquées : l'IGN fait l'interprétation de base sur la couverture des sols et laisse le soin aux collectivités de définir les usages.

Les territoires régionaux déjà couverts (PAC, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais) sont prêts à faire évoluer leur nomenclature mais redoutent les soucis de comparaison.

Prochaine réunion 24 septembre 2012.

Tour de table des expériences locales :

- **Rennes Métropole** : a engagé depuis mars dernier un inventaire du MOS et se sont basés sur une nomenclature qui pouvait répondre aux enjeux usages et couverture. M. Baslé va transmettre les informations sur la méthode à V. Richard.
- **Brest Métropole Océane** : a constitué un MOS à partir des fichiers Majic et autres données et a comparé à d'autres bases de données (orthophotographie, RPG, BDTopo, etc.), bref mixte de plusieurs méthodes. V. Richard va recenser tous les expériences en Bretagne.
- **ADEUPa** : travaille sur la mesure de la consommation foncière dans le cadre de son observatoire en utilisant plusieurs sources de données différentes selon les échelles d'étude (COSTEL BRETAGNE au 1/100 000ème // Suivi du SCoT à la parcelle). L'ADEUPa prévoit d'exploiter les données foncières anonymisées mises à disposition par la DGFIP dans le cadre du Volet 4 de la Charte foncière en Bretagne. »
- Les agences d'urbanisme ont bénéficié d'une formation aux fichiers fonciers par le CETE Nord-Picardie le 15 juin 2012 à Reims, durant laquelle leur ont été présentés de nombreux exemples d'utilisation.

Questions diverses

Q. (CC de Brocéliande) : où en est-on de l'opposabilité des documents numériques ?

R. : Pas d'avancée au niveau national. Ce sont les documents papier qui restent en l'état actuel les documents opposables. Préconisation : imprimer les documents issus des plans numériques.

Suites à donner

L. Vinsonneau : met en place un google doc pour recenser tous les codes ajoutés dans les classes du modèle de données par les partenaires locaux qui constate un manque,

Tous ceux qui ont eu besoin d'ajouter des valeurs de code dans le MCD national : renseigne le [google doc suivant](#) ;

L. Vinsonneau : voit auprès de B. Gourgard pour réponses à toutes les questions notées en rouge et en informe le pôle métier urbanisme,

P. Jules/V. Rouillard : complètent le guide de numérisation sur les parties SUP afin de proposer une version finalisée prochainement,

J. Bargain : prépare une présentation pour le prochain pôle métier urbanisme sur le travail effectué par l'ADEUPa sur l'analyse des marchés fonciers,

V. Richard : participe à la journée Occupation du sol organisée par le CERTU,

Tous : transmettent à V. Richard leurs retours d'expériences éventuels sur la constitution de couche d'occupation du sol.

PROCHAINE RÉUNION

11 octobre 2012 - 14h- 17h

en visioconférence - Rennes (salle Chateaubriand)/points infos région Brest et Saint-Brieuc /agglomération de Vannes ou Lorient (à confirmer)